Graphique 3: Mesures limitatives de liberté MLL

Commentaire ANQ sur la comparaison présentée (Graphique 3)

Ce graphique présente les résultats des cliniques liés à la proportion de cas (patients concernés par au moins une mesure limitative de liberté), sans ajustement des risques du 01.01.2022– 31.12.2022. Seules les cliniques ayant appliqué au moins une mesure limitative de liberté durant la période de relevé sont représentées. Au total, 66'996 traitements stationnaires dans 38 (sur 45) cliniques de soins aigus et de premier recours ont pu être évalués.

